

CONTRE LA CASSE DES SERVICES PUBLICS, DÉFENDONS LE PRINCIPE DE SOLIDARITÉ

«Vous voulez détruire un système basé sur le principe de solidarité ?

D'abord coupez les vivres. Ça ne marchera plus.

Les gens s'énerveront. Ils voudront autre chose.

On utilise beaucoup cette technique pour privatiser un système. [...]

Il s'agit d'une attaque généralisée contre des principes qui, non seulement sont humains, mais sont la base de la prospérité et de la santé de la société»

Noam Chomsky



Après la RGPP, après la MAP, **le gouvernement poursuit l'entreprise de destruction des services publics.**

Le nouveau projet dénommé «action publique 2022» est piloté par le ministre, en sursis, de «l'action et des comptes publics», Gérald Darmanin, et un comité d'«experts» libéraux qui doit rendre ses conclusions début avril.

D'ores et déjà les orientations sont connues. Derrière l'alibi et la ritournelle de la «simplification» et de la «transformation numérique des services publics», **«Action publique 2022» s'annonce comme une arme de destruction massive de la fonction publique et des services publics.**

C'est tout d'abord l'annonce de 120 000 suppressions de postes (50 000 dans la fonction publique d'État, 70 000 dans la fonction publique territoriale) d'ici 2022. Mais il y a plus. Dans une lettre envoyée aux syndicats début février, Monsieur Darmanin, a annoncé son projet d'«élaborer un nouveau contrat social avec les agents publics», grâce à «un dialogue social exemplaire, sans a priori ni tabou». Et ce dernier de poursuivre : «il va falloir revoir les missions de service public».

Comprenez : le gouvernement ne va plus se contenter d'étouffer les services

publics en supprimant toujours plus de postes années après années. Il passe cette fois à la vitesse supérieure en attaquant le statut et les missions.

PRÉCARITÉ, INDIVIDUALISATION ET SUPPRESSIONS DE MISSIONS

Concrètement la mise en œuvre de ce programme doit s'effectuer à travers les mesures suivantes :

- ★ Un recours massif aux contractuels,
- ★ Le développement de la rémunération dite «au mérite» ;
- ★ L'accompagnement des départs (vers la sortie), à l'occasion des fermetures de service.

RECOURS AUX CONTRACTUELS

Les contractuels représentent déjà 17 % des effectifs publics, le gouvernement veut encore augmenter leur nombre. D'un côté, on recrute de moins en moins de personnels statutaires (voire plus du tout pour certaines catégories), de l'autre on recrute des contrats précaires pour colmater les brèches.

On casse ainsi le statut, et les droits qui y sont attachés, lentement mais sûrement. Qu'on pense simplement à La Poste ou anciennement France Telecom.

La CNT est un syndicat où s'organisent les travailleurs,

au sens large (salariés, chômeurs, précaires, retraités, étudiants et lycéens). Un travailleur est un producteur qui ne possède pas les moyens de production. Donc ça n'est ni un patron ni un actionnaire, qui tirent leurs revenus du travail des autres.

À la CNT, il n'y a pas de permanent syndical. Personne ne reçoit de salaire pour militer. Et nous n'avons ni chef ni bureaucratie,

car nous refusons toute hiérarchie entre militants. Tout ce que nous faisons, nous le faisons pour l'émancipation des travailleurs. **Nous n'acceptons aucune subvention de l'État et des patrons, pour garantir notre indépendance et notre liberté d'action.** Nous ne fonctionnons qu'avec les cotisations de nos adhérents.

Nous sommes anarcho-syndicalistes et syndicalistes révolutionnaires.

Nos bases sont la lutte des classes et le communisme libertaire.

Nous sommes pour l'abolition de l'État, en tant que bras armé du patronat.

C'est pourquoi nous ne syndiquons pas leurs forces répressives (police, armée, vigiles, etc.). Enfin, nous sommes une organisation horizontale et autogestionnaire.

Tous les mandats sont tournants et révocables. **Chacun participe au fonctionnement et aux prises de décision.**

LE 22 MARS : TOUS ET TOUTES EN GRÈVE

RÉMUNÉRATION « AU MÉRITE »

Dans un contexte de point d'indice bloqué depuis des années (**16 % de perte de pouvoir d'achat depuis 2000**) et d'augmentation de la CSG, le gouvernement a beau jeu de faire miroiter une rémunération dite « au mérite ».

Nous ne connaissons que trop la finalité de ce type de discours démagogique et la fonction réelle de ce genre de mesures. Le discours « méritocratique » permet tout d'abord de faire, *ad nauseam*, de la démagogie antifonctionnaire censés être fainéants et donc non « méritants ».

Sa fonction concrète est d'individualiser toujours plus les conditions d'emploi et le rapport de chaque agent à son travail en ligne directe avec sa hiérarchie. **L'idéologie méritocratique est une machine de guerre contre les droits collectifs et le statut des fonctionnaires.**

Nous le constatons depuis des années, moins les salaires augmentent collectivement (via le point d'indice) plus la part variable de la rémunération, elle, s'accroît. Enfin, autre fonction, et non des moindres dans notre ministère, la rémunération variable au « mérite » sert régulièrement de sanctions disci-

plinaires déguisées contre les mouvements collectifs et actions syndicales.

VERS LA CASSE DU STATUT

Recours massif aux contractuels, stagnation du point d'indice au profit de la rémunération variable, reconversions et mutations forcées : **derrière l'ensemble de ces mesures c'est bien le statut général de la fonction publique qui est attaqué.**

Dans son dossier de presse du 1^{er} février, le gouvernement n'hésite pas à annoncer que « les agents n'ont plus vocation à faire le même métier pendant toute leur vie professionnelle ».

Comment doit-on comprendre également le projet de « donner plus de souplesse pour les employeurs publics dans leurs recrutements » ? Est-ce la fin des recrutements nationaux sur concours au profit d'entretiens d'embauche avec des petits patrons-publics locaux ?

VALORISATION ET MENSONGE INSTITUTIONNEL

Comme toujours, quand on détruit un service public, il faut multiplier les indicateurs de « performance » et les dispositifs de valorisation pour expliquer que tout

va bien. **Dans le privé, comme dans le public, la production intensive d'indicateurs de « qualité totale » accompagne toujours la destruction des missions pour masquer l'absence de moyens réels.**

La perpétuation du mensonge institutionnel sur la capacité de nos services à effectuer leurs missions, passe donc par une évaluation et une valorisation permanente. Le gouvernement annonce qu'« en 2020, tous les services publics en relation avec les usagers rendront compte de la qualité des services qu'ils délivrent en affichant des indicateurs de performance et de satisfaction dans les sites d'accueil physique et sur les sites Internet délivrant des services numériques. »

La numérisation promise de tous les services publics ouvrira la possibilité de dépôt de plainte en ligne par les usagers contre les agents du service public. Ainsi d'un côté **on numérise tout en faisant de l'accès aux services publics un parcours du combattant**, et en l'éloignant l'utilisateur d'un contact direct avec les agents, de l'autre, on demande aux usagers de se plaindre (toujours en ligne) dans **une opposition démagogique usagers vs agents.**

ALLEZ PLUS LOIN :

☞ Nous contacter :

br.rp@cnt-f.org
06 95 45 67 62
33, rue des Vignoles, Paris xx^e

☞ Nous écouter :

Sur Radio libertaire (89.4 Mhz)
les mardis de 20h30 à 22h30

☞ Sur le web :

cnt-f.org/urp
facebook : CNT.Region.parisienne

Nous sommes aujourd'hui face à un véritable projet politique de liquidation totale des services publics, avec remise en cause du statut général de la fonction publique et plan social massif à la clef.

Mois après mois, appliquant en cela fidèlement le programme du Medef, **ce gouvernement de combat a un projet : détruire l'ensemble des conquêtes sociales depuis plus de 50 ans, droit du travail, sécurité sociale, services publics, c'est-à-dire toutes les institutions qui apportent quelques limites à l'exploitation capitaliste et à la loi du marché ou faisant valoir la solidarité contre le seul profit.**

SEULE LA MOBILISATION DES TRAVAILLEURS DU PUBLIC COMME DU PRIVÉ POURRA METTRE EN ÉCHEC LE ROULEAU COMPRESSEUR DE L'ÉTAT

CONTACTS ET PERMANENCES DE LA CNT EN RÉGION PARISIENNE

WWW.CNT-F.ORG/URP

ÎLE-DE-FRANCE

33, rue des Vignoles, Paris xx^e
Permanences : lundi 14h - 19h
et mercredi : 18h - 20h
Tél. : 06 95 45 67 62
Mail : br.rp@cnt-f.org

77 - SEINE-ET-MARNE

1 bis, impasse Émilie,
77500 Chelles
(à 200 m de la gare RER)
Permanences : mercredi 18h - 20h
Tél. : 06 59 36 41 02
Mail : ul.chelles.mlv@cnt-f.org

94 - VAL-DE-MARNE

Bourse du travail de Choisy-le-Roi
27, bd des Alliés, 94600 Choisy-le-Roi
1^{er} étage salle CNT
Permanences : vendredi 17h30 - 19h
Tél. : 06 74 17 60 34
Mail : cnt94@cnt-f.org

95 - VAL-D'OISE

Maison des syndicats, 1^{er} étage
6, rue de la Chapelle
95310 Saint-Ouen-l'Aumône
Permanences : samedi 14h - 17h
et sur rendez-vous sur Argenteuil
Tél. : 06 77 05 75 06